

DANS CE NUMÉRO :

ANNEE 2011

JUIN N° 4

ENTRETIEN D'ÉVALUATION : ATTENTION !

ATTENTION : ENTRETIEN D'ÉVALUATION	1
LES TERRITORIAUX DU CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES	2
LES TERRITORIAUX DES DU CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE	2
SALAIRES : LA RÉPONSE, C'EST... ↳ LE POINT D'INDICE	3
REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE : UNE ATTAQUE QUI EN CACHE UNE AU- TRE....	3
URGENCE : LES SALAIRES	4
ELECTIONS PROFESSIONNELLES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX	4
BULLETIN CONTACT CGT !	4

Un décret du 29 juin 2010 prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales d'expérimenter un dispositif de remplacement de la notation par un entretien annuel d'évaluation, pour l'ensemble de leur effectif ou pour une partie seulement.

La CGT s'est opposée à ce projet de Décret lors de sa présentation au Conseil Supérieur :

« Certes, il peut être reproché des automatismes liés à la note, un côté scolaire, des critères inopérants parfois, mais ce n'est pas parce que le système actuel est mal appliqué qu'il doit disparaître. La note est un élément à part entière de la carrière. Avec la mise en œuvre de l'entretien professionnel à partir **d'objectifs assignés au nom de la performance**, ce qui est proposé **n'a plus rien à voir avec la fonction publique de carrière**. Il s'agit d'un outil de management dont le but est :

- L'accentuation de la **gestion locale** de la carrière ;
- **l'individualisation par le**

régime indemnitaire de la **rémunération** et du **régime indemnitaire** ;

- le **clientélisme** et la partialité dans l'octroi des formations. Des entretiens préalables à la notation doivent

MOI, JE SUIS UN BON PATRON. JE SUIS TRÈS PROCHE DE MES SALARIÉS. LORSQU'ILS ONT DES PROBLÈMES, ILS PEUVENT VENIR ME VOIR DIRECTEMENT. ILS N'ONT PAS BESOIN DE DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL !



être obligatoires. Cet outil doit être également au service de la progression des savoirs et savoirs faire acquis au travail qui évolue en fonction des besoins de formation des fonctionnaires et dont la finalité est d'obtenir davantage d'efficacité sociale. Nous sommes bien évidemment disponibles pour débattre sereinement des méthodes susceptibles d'améliorer le dialogue entre

les agents et leur hiérarchie immédiate (incluant un entretien annuel formalisé). Nous estimons que la mise en place d'un entretien de ce type doit faire l'objet d'une concertation approfondie;

- les fiches de postes doivent faire l'objet d'une procédure d'examen qui ne doit pas être bâclée ; ni modulables au gré de la hiérarchie ;

- il doit être accordé une place significative à l'aspect formation.

La CSD CGT participe aux discussions entreprises par le Centre de Gestion dans l'hypothèse où certaines collectivités souhaiteraient s'inscrire dans cette expérimentation ; la CGT a aussi pris sa place dans les discussions en cours au niveau de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CAPP).

Les organisations de la CGT seront amenées à se prononcer au vu de l'avancement des débats.

Il va sans dire que toute mise en place précipitée ne pourrait que renforcer les éléments discutables de cette expérimentation.

Circulaire - NOR IOCB1021299C du 6 août 2010 relative à la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel au sein des collectivités territoriales

Stress,
épuisement,
isolement,
parlons-en
vraiment

Transparence
et équité
salariale
Formation
Evolution
professionnelle

Pour un vrai
dialogue social
dans une
entreprise
réellement
responsable

Les stratégies
individuelles
ont montré
leurs limites...
Passons à
l'action
collective !

LES TERRITORIAUX DU CONSEIL GENERAL

LES AGENTS DES COLLEGES ONT ÉTÉ ENTENDUS APRES 4 JOURS DE GREVE !



Suite et fin du feuilleton ATTE commençait il y a 8 mois déjà...

Rappel de l'action : Les jours fériés annuels (5 à 7 soit environ 40 heures – directive Jack Lang 2002) étaient depuis la décentralisation des personnels ATTE¹ des collèges au Conseil général des Pyrénées Atlantiques comptabilisés à tort comme "jours chômés".

4 jours de grève au total auront donc finalement été nécessaires pour voir aboutir



non pas un nouveau droit, mais le maintien d'un droit acquis !

A l'évidence, c'est par l'action et ici par la grève et la détermination que les salariés ont vu leurs droits respectés. L'action collective organisée par la CGT du Conseil général a payé !

¹ Agent Technique Territorial d'Enseignement (personnels cantine, entretien, espaces verts...)

« en publiant [...] « Son outil de dotation en personnel des lycées », le CRA a tout d'abord fait preuve d'un profond mépris des organisations syndicales en les écartant de toute participation à la réflexion du document ».

LES TERRITORIAUX DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

Décentralisation ou pas ? Les redéploiements continuent...

Avec la Loi de Décentralisation de 2004, l'autorité de tutelle des personnels dans les lycées est le Président du Conseil Régional.

En publiant, en début d'année, son « OUTIL DE DOTATION EN PERSONNEL DES LYCEES », le Conseil Régional d'Aquitaine (CRA) a tout d'abord fait preuve d'un profond mépris des organisations syndicales représentatives en les écartant de toute participation à la réflexion du document. Réunies le 13 janvier à l'Hôtel de Région, elles ont simplement été informées d'une partie du document élaborée par ses services, qui se sont, symboliquement, entourés de l'avis de certains chefs d'établissements et de gestionnaires.

Aucun organe statutaire (CTP, Commission permanente ou Pleinière du CRA) n'a été consulté sur ce dossier qui est, pourtant, d'une importance primordiale pour le fonctionnement des services. Depuis de nombreuses années, les suppressions de postes se multipliant, la CGT n'a cessé de demander l'élaboration d'un véritable barème de



dotation, faisant apparaître les besoins dans tous les corps de métiers. En 2004, l'Académie de Bordeaux figurait en 23^{ème} position sur la liste nationale des personnels non enseignants, avec un déficit de près de 400 postes (lycées et collèges confondus). L'application du « Nouvel Outil Régional » concocté par l'administration ROUSSET, fait frémir dans certains établissements. A la cité scolaire Gaston Crampe d'Aire s/Adour, ce sont 10 postes dont il faudra se séparer sur les 50 existants. Au lycée Louis de Foix de Bayonne, après les 6 suppressions de postes subies entre

1986 et 1998 et les multiples restructurations qui ont permis la construction de près de 4000 m² de nouveaux locaux, ce sont 8 postes sur les 41 existants, dont il faudra se séparer. On dénote également dans ce document certaines aberrations ; les cuisiniers auraient à charge, simultanément, le service des repas, la plonge et le nettoyage du réfectoire ; alors que les deux derniers secteurs, sont des tâches qui incombent à des agents polyvalents. Cet amalgame dénote ici une grossière méconnaissance du terrain. Les mutualisations de services tels que ; Lingerie, Entretien d'Espaces verts, maintenance informatique se développent. L'histoire ne dit pas où seront implantés les postes piqués dans ces établissements. La politique d'austérité menée par l'Etat et dénoncée, en son temps, par l'exécutif régional refait surface.

En AQUITAINE, le pilote a changé mais les méthodes demeurent !

Fédération des Services Publics
la
cgt
TERRITORIAUX

Depuis le début de l'année, la CGT a engagé une démarche sur la question des salaires. Un millier de signatures a été collecté sur une pétition dans notre département et envoyé au Président de la République. Dans le cadre de l'action du 31 mai 2011, les militants CGT parcouraient le département à la rencontre des agents territoriaux. Les discussions ont souvent porté sur le malaise salarial qui existe réellement même si en raison des difficultés de salaire les agents n'agissent pas par la grève. Combien de collègues nous ont interrogés sur la question du régime indemnitaire, des actions ont été menées en 2010 à GELOS, au CONSEIL GENERAL, au CONSEIL REGIONAL, au BOUCAU souvent victorieuses, des négociations sont en cours à l'ACBA traduisant ainsi la volonté des salariés d'agir localement sur les questions salariales. Agir localement semble plus accessible ! La CGT est un point d'appui pour nos collègues en lutte, **mais attention nous ne de-**

vous pas perdre de vue qu'il s'agit de gagner sur la revalorisation significative du point d'indice. (les primes, le Régime indemnitaire n'est pas pris en compte dans le calcul de nos pensions de retraites !!)

- La CGT fait plusieurs propositions :
- **Augmentation du point d'indice à 5€ 34 au lieu de 4 €6303 avec intégration des primes dans le traitement ;**
 - **Une mesure immédiate de rattrapage du pouvoir d'achat (- 11 % depuis 2000) ;**
 - **Aucun traitement au dessous du SMIC brut à 1 700 € ;**
 - **Des grilles de traitement tenant compte des qualifications des agents.**

Discutons-en, échangeons dans les services afin de créer le rapport de force nécessaire pour que 2011 et 2012 ne soient pas des années blanches en matière salariale. !

« La CGT fait plusieurs propositions...point d'indice à 5.34 € au lieu de 4.63 € avec intégration des primes dans le traitement.... ».



REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) QUAND UNE ATTAQUE EN CACHE UNE AUTRE !

Ces dernières semaines ont vu des personnalités de la majorité se prononcer pour le travail obligatoire des bénéficiaires du RSA.

Non contents de faire peser la responsabilité de la crise sur ses victimes les plus fragiles, Messieurs Wauquiez et Copé s'attaquent directement au Service Public local :

Démonstration :

➔ **700 000 bénéficiaires du RSA à raison de 5 heures de travail par semaine au Smic, c'est l'équivalent de 100 000 emplois à temps complet ;**

① Cela signifie que ces 100 000 agents effectueraient des missions ne nécessitant ni qualification, ni suivi dans le temps ; comme si l'entretien de la voirie, des espaces verts, la surveillance des sorties d'écoles, l'assistance aux personnes âgées (ce sont les fonctions citées par certains) n'avaient pas évolué, ne s'étaient pas professionnalisés.

② Cela signifie aussi qu'il n'y aurait aucu-

ne raison de faire bénéficier les territoriaux de salaires supérieurs au Smic (cela justifie le blocage des rémunérations...)

③ Cela sous entend que l'emploi territorial aurait pour vocation principale d'occuper ses bénéficiaires, et non de rendre un service de haute qualité professionnelle.

Le Service Public local, ses agents, savent à l'occasion intégrer, avec un tutorat adapté, diverses formes d'intégration sociale et/ou professionnelle : ils accueillent aussi bien les bénéficiaires d'actions d'insertion (AAVA, TIG) que des parcours de découverte des métiers (stagiaires, apprentis).

Mais cela va de pair avec la reconnaissance de l'utilité sociale et du caractère professionnel de notre action, à l'opposé de ces tentatives de dévalorisation !

DEFENDONS L'EMPLOI PUBLIC !



Pour nous contacter :
Téléphones :
05 59 55 04 89
05 59 84 59 11
Portable :
06 03 21 65 04
Messagerie :
csdctg64@gmail.com

RETROUVEZ-NOUS :

www.spterritoriaux.cgt.fr
www.cgt-aquitaine.com
www.lacgt64.org



LE SMIC A 1 700 € brut ! IL Y A URGENCE !

Pourquoi le smic mensuel brut à 1 700 € ?

En France en l an.....
- le pain : + 7 %,
- les pâtes : + 17 %,
- les légumes : + 11 % (« Mangez 5 fruits et légumes par jour !! »),
- le gaz : + 21 %,
- le gazole : + 30 %,
- l'immobilier : + 20 %,
- Assurances : + 5,6 %,
- Forfait hospitalier : +26 %
- le poids du logement est passé de 31 % en 2001 à 44 % en 2006.

Compte tenu de toutes les dépenses incompressibles qui ne cessent d'augmenter et prennent une part de plus en plus importante dans le budget des ménages les plus modestes

(en 2001 ces dépenses représentaient 41% de ce budget, contre 45% en 2006), **la CGT revendique le SMIC à 1700 € brut !**

Pour permettre à chacun de vivre décemment, portons ensemble cette revendication qui ne serait que justice sociale au moment où le gouvernement offre un nouveau cadeau aux plus riches à savoir :

l'allègement de l'impôt sur la fortune !!!



LA CGT MOBILISEE DANS L'ELECTION DES ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS FAMILIAUX A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE DES PYRENEES ATLANTIQUES

→ RESULTATS DES ELECTIONS DE MAI 2011

La CGT qui présentait une liste pour la 1ère fois obtient un siège et arrive en 2ème position ! Ces résultats sont encourageants...

Composition et compétences de la Commission Consultative Paritaire Départementale des assistants maternels et assistants familiaux :

• Constitué d'autant d'élus du conseil général que de représentants du personnel (soit pour le

département des Pyrénées Atlantiques 5 + 5 et autant de suppléants), elle s'adresse à tous les assistants maternels et familiaux du département.
• Elle est chargée de donner un avis préalable aux décisions du conseil général qui envisage de

retirer , ne pas renouveler ou restreindre un agrément.

- Elle est informée des suspensions d'agréments.
- Elle est consultée sur le bilan de fonctionnement de l'agrément.
- Elle donne son avis sur la formation.

Pour mieux appréhender les problématiques de ces personnels, la CGT avec ses nouvelles élus **Sylvie MAINE** titulaire et **Marie Pierre RICHARD** suppléante, met en place un groupe de travail au niveau départemental. N'hésitez pas à nous consulter pour tout renseignement.



POUR NOUS CONTACTER : 1 BULLETIN !

✂-----✂

Bulletin d'adhésion : A remettre à un ou une militant(e) ou à retourner à l'une de nos 2 adresses CSD CGT MAISON DES COMMUNES 64000 PAU ou CGT 64 DES SERVICES PUBLICS – Place Ste Ursule 64100 BAYONNE
Se syndiquer à la CGT, c'est un geste de liberté, c'est choisir d'intervenir efficacement pour faire entendre sa voix. C'est aussi un droit statutaire et constitutionnel.

Je souhaite : prendre contact me syndiquer
Nom – Prénom :
Adresse personnelle :
.....
05..... 06.....
Mail
Collectivité ou établissement :